



Modifier ou rompre son cdd

Par **TIT**, le **08/05/2011** à **20:28**

Bonjour à tous , rnrnJe suis en CDD depuis 6mois ; CDD signé pour remplacer une employée en congé parental ;mais cette dernière a demissionné depuis 1 mois (démission passée sous silence par l' entreprise);pourriez vous m' indiquer quels sont mes droits dans ce cas :à savoir puis je demander à renégocier ce cdd puisque la mention "remplace mme X jusqu'à la fin de son congé parental " n' est plus valable , et d' autre part puis je aller jusqu'à la rupture du contrat dans un cas comme celui-là?rnrnMerci par avance de votre prochaine aide;rncdltrnTITI

Par **Cornil**, le **10/05/2011** à **22:54**

Bonsoir "ttt"rnTon CDD étant à "terme imprécis" (jusqu'au retour de MMe X), il alégalement expiré à la date de démission de MMe X, plus exactement la date de rupture effective du contrat suite à cette démission (pb du préavis) (CT 1242-7)rnSi les relations de travail se sont poursuivies après ce terme, il devient un CDI (CT L1243-11). rnIl conviendrait donc de savoir ce qu'est effectivement cette "démission de Mme X) en termes de rupture de contrat de celle-ci.rnBon courage et bonne chance.